

un pret de main d'oeuvre...depuis des années

Par **Christian**, le **06/11/2007** à **06:22**

Bonjour, je voudrais avoir un renseignement pour un cas svp, la mise à disposition de salariés pendant plusieurs années à la société d'un ami, est bien constitutifs de délit de marchandage non? Il s'agit d'un délit de marchandage je suppose dans la mesure où le prêt de main d'œuvre aurait été fait depuis plusieurs années et que cela résulte d'un délit de dissimulation d'heures de travail sur les bulletins.

Par **Camille**, le **06/11/2007** à **13:18**

Bonjour,

Déjà, tout va dépendre de "l'art et la manière" dont se passe cette mise à disposition. Avec le peu d'éléments que vous donnez, rien ne prouve que tout ne s'est pas fait légalement. Peu importe alors que ça se passe depuis des années ou depuis deux mois. Et à la base, si dissimulation il y a, c'est plutôt au niveau de l'entreprise "prêteuse".

Comment la société de votre ami "sait-elle" que l'autre entreprise dissimule les heures ?
Ou alors, faut-il comprendre que c'est votre ami qui "prête" ?

Par **Christian**, le **06/11/2007** à **19:52**

ben en fait on m'a demandé un renseignement je ne sais rien de plus, ben elle sait car il se connaît je suppose (les deux entreprises), donc cela peut être légal alors. heu... si il dissimule des heures cela peut tout changer?

je pensais que c'était illégal dans la mesure où les heures étaient dissimulées et les salariés étaient en même temps prêtés.

j'ai regardé dans le code du travail s'il n'y a pas les conditions de prêt illicite ou de marchandage je pense que c'est pas illicite.

heu moins qu'il dissimule pour prêter? dans ce cas c'est interdit par la loi non?